

Bannis au nord, admis au sud

SANTÉ Les distributeurs trônent toujours dans les écoles francophones

► Les boissons et collations sucrées seront remplacées par des versions saines dans les écoles flamandes.

► Côté francophone, une telle mesure n'est pas prévue.

Les distributeurs de sodas et de snacks devraient à terme disparaître des écoles secondaires en Flandre. Ce type d'automates a déjà été retiré dans les écoles primaires tandis qu'au niveau secondaire, au moins 65 % des établissements en possèdent.

Ce lundi, les acteurs de l'enseignement et ceux de l'industrie alimentaire ont signé un pacte visant à remplacer progressivement les boissons et snacks sucrés par des produits plus sains. Les sodas devraient faire place à des fontaines d'eau potable tandis que les collations sucrées seront remplacées par des yaourts et des fruits. C'était une volonté de la ministre de l'Enseignement flamand, Hilde Crevits (CD&V).

Côté francophone, il a été maintes fois question de supprimer ces distributeurs (lire par ailleurs) mais la mesure n'a jamais abouti.

Seules des initiatives locales existent. C'est le cas à l'Institut Diderot à Bruxelles. « À l'initiative de la Ville de Bruxelles, les boissons sucrées ont été remplacées par des boissons saines comme de l'eau, du jus d'orange ou du yaourt », nous explique-t-on. Les snacks par contre ont encore leur place. « Ce serait une bonne chose de les remplacer par des fruits. Le problème, c'est que certains fruits sont rapidement périssables. Et puis, vu ce que mangent les élèves à midi, je ne sais pas si cela marcherait... »

Des initiatives locales donc, mais pas de position généralisée pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), n'est pas favorable à une interdiction des distributeurs dans les écoles. C'est ce qu'elle avait déclaré en février 2014. Aujourd'hui, son cabinet précise qu'il n'y a « pas eu de décisions récentes sur le sujet. Au niveau du fondamental, les distributeurs ont disparu de la quasi-totalité des établissements. En secondaire, par contre, ils sont encore assez fréquents. »

Éric Étienne, porte-parole de la ministre, rappelle que les distributeurs représentent « pour les directions une ligne dans le budget qui leur permet de s'y retrouver. Par ailleurs, si ce n'est pas à l'école, les élèves peuvent trouver des boissons sucrées à l'épicerie en face. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faut se satisfaire de la situation. »

Mais l'interdiction éventuelle doit « s'accompagner d'une sensibilisation sinon les élèves vont traverser la route » pour aller à l'épicerie la plus proche. « C'est un tout, une mesure seule ne règle pas tout », estime Éric Étienne. Au cabinet, on observe toutefois une évolution. « Au niveau du secteur de l'alimentation, les gens sont prêts à bouger : il y a des propositions de remplacement par des produits plus sains par exemple », note encore Éric Étienne. « La difficulté (par rapport à la suppression des boissons et collations sucrées dans les écoles, NDLR) serait davantage financière pour les écoles », estime-t-il.

Pourtant, si tout le monde aborde la question financière, personne n'est capable de donner des chiffres. Au cabinet : « J'ignore quel est l'apport car cela est géré localement dans les

écoles. » Au niveau des écoles, on n'est pas capable non plus de nous fournir des chiffres. Ainsi à l'ICA à Libramont : « C'est l'amicale qui gère cela. » L'amicale utilise ensuite cet argent pour intervenir dans les frais de repas, d'équipements ou les voyages.

« Ces distributeurs représentent une source de revenus pour les écoles », confirme Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec (Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique). Même si « nous ne sommes jamais parvenus à chiffrer ces reve-

nus. Ce sont les écoles qui nous disent que c'est un apport important. »

L'Ufapec est donc consciente de l'aspect financier mais pense malgré tout qu'il « faut bannir les distributeurs des écoles. Il faut installer des fontaines d'eau potable ; dans certaines écoles, il n'y a pas d'eau potable à disposition. S'il faut des collations, il faut favoriser les fruits. »

Pour Christine Deliens aussi, l'école a un rôle important à jouer en matière d'éducation à l'alimentation saine. Et les maigres revenus qu'offrent les distributeurs ne peuvent pas justifier qu'on ne s'y intéresse pas.

« Ce ne sont pas non plus ces bénéfiques qui vont permettre de pulier le manque de ressources structurelles des écoles », estime-t-elle.

Elle rappelle par ailleurs que l'article 41 de la loi dite du Pacte scolaire « interdit toute publicité ou vente à but commercial dans les écoles. Avant, sur les parois latérales des distributeurs on pouvait voir les marques des boissons en grand. Aujourd'hui, elles sont remplacées par des photos de footballeurs par exemple. Mais normalement, même les produits derrière les vitres constituent de la publicité. » ■

VIOLAINE JADOU

CONTEXTE**Une interdiction annoncée
il y a 12 ans**

L'idée de supprimer les distributeurs de boissons et collations sucrées présents dans les écoles n'est pas neuve. On trouve la première proposition du genre en remontant douze ans en arrière !

En 2004 donc, Marie Arena (PS), ministre de l'Éducation, promet de supprimer le sucre (en version boissons et friandises) des établissements scolaires. Mais sa promesse ne résistera pas aux pressions des chefs d'établissements et des acteurs de l'agroalimentaire. En 2012, c'est le CDH qui s'attaque au problème. La ministre Marie-Dominique Simonet

déclare la guerre à la malbouffe dans les écoles. Sont ciblés les distributeurs mais aussi les repas des cantines. « *Les temps sont mûrs pour le changement* », estimait la ministre de l'Enseignement obligatoire de l'époque. À vaste plan, deadline longue : la ministre prévoyait d'aboutir pour 2015. Le porte-parole de la ministre de l'Éducation actuelle, Marie-Martine Schyns (CDH), affirme que les menus des cantines ont fortement évolué ces dernières années. Mais les distributeurs de sodas et de snacks, eux, sont toujours là. Éric Étienne souligne qu'il y a toutefois des « *campagnes de prévention* » mises en place sur le thème de l'alimentation.

V. JA.